

## Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles :

**Le Prestataire :** Isabelle Legueurlier - CapRésilience Formation & Coaching - Adresse : 220 rue de Paris 93260 Les Lilas - Téléphone : 01 43 63 79 47 / 06 74 53 01 57 - Mail : [ile@capresilience.fr](mailto:ile@capresilience.fr)  
N° de siret : 49457484100016 - Code APE : 7022 Z - N° de déclaration d'activité de formation : 11 93 05519 93  
Effectué auprès de la préfecture de région de : Île de France  
(ci-après nommé « le Prestataire » ou « CapRésilience »)

Et **Le Client :** Que ce soit en sa qualité d'acheteur professionnel, d'entreprise-cliente, de stagiaire particulier ou de coaché (ci-après nommé « le Client »),

S'entendent et contractualisent dans un but d'achat-vente de prestations.

La réception d'un devis ou d'un contrat/convention de formation ou de contrat coaching émis par le Prestataire et retourné signé par le client, ou l'édition d'un bon de commande émis par le client vaut « bon pour accord » sans réserve des CGV présentes.

Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes CGV a pour conséquence d'écarter l'application de ses propres conditions générales d'achat, comme le stipule la loi . Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales de Vente n'est opposable au Prestataire si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celui-ci.

### ARTICLE 1. OFFRE

#### Plusieurs accès de consultation des offres sont à la disposition du client :

- Le site internet : <http://capresilience.fr> pour un accès à l'information
- Le catalogue en ligne : <https://capresilience.catalogueformpro.com/> pour l'accès aux programmes et se préinscrire
- Par téléphone et par mail auprès de l'équipe ou de la responsable pédagogique Isabelle Legueurlier : [formation@capresilience.fr](mailto:formation@capresilience.fr) ou au 06 74 53 01 57

Les formateurs, les contenus pédagogiques, les durées et les calendriers sont indiqués sur le site : sur le catalogue : <https://capresilience.catalogueformpro.com/> ainsi que sur les PDF fournis sur demande. Le Prestataire se réserve le droit de faire évoluer le contenu pédagogique et de changer d'animateur suivant ses besoins.

Les prestations ont des modalités (distanciel ou présentiel - ci-après nommés « les modalités ») qui sont le résultat des règles sanitaires imposées par la crise de la COVID-19 de Mars 2020. Depuis cette date, nous avons maintenu notre activité de formation et d'accompagnement grâce à notre réactivité et notre adaptabilité.

Aujourd'hui, en juillet 2023, l'organisation des prestations peut être réalisée au choix et à la discrétion du Prestataire ou à la demande du client : En présentiel (dans une salle louée par le Prestataire, dans les locaux du Client, ou en extérieur) ou en distanciel (par Zoom qui est la proposition principale mais également par Teams si c'est le choix du client)

L'ensemble des prestations suivantes, et leurs attributions de responsabilités, constituent l'offre de CapRésilience :

- **Formations aux Compétences** dont les contenus, modalités, calendriers, et choix de l'animateur sont fixés par CapRésilience. Les compétences enseignées sont relationnelles, opérationnelles, stratégiques, managériales, commerciales, et d'accompagnement du changement
- **Formations à la Création et à la Reprise d'Entreprise** dont les contenus, modalités, calendriers, et choix de l'animateur sont fixés par CapRésilience. Les compétences enseignées sont administratives, de communication commerciale, financières et juridiques
- **Formations Métier et Fonction** dont les contenus, modalités, calendriers et choix de l'animateur sont proposées par CapRésilience et soumis à l'accord du client. Les métiers enseignés sont « Le coach », « le formateur », « le manager »

- **Formations aux méthodes et outils** dont les contenus et modalités sont fixés par les impératifs des fédérations et dont les calendriers, et choix de l'animateur sont fixés par CapRésilience. Les méthodes et outils enseignés sont la PNL, l'Ennéagramme, La PCM, l'A.T. les approches narratives, l'approche systémique de Palo Alto...
- **Modules de E-learning en 3 versions :**
  - 1- Les replays que le Client visionne à distance afin de préparer l'apprentissage de la prochaine session ou afin de réviser, l'accès à ses vidéos sont incluses dans les contrats de formation, de coaching et de supervision individuelles entre le client qui vient dans un contrat de particulier ou en Inter-Entreprise et CapRésilience
  - 2- Modules de e-learning, dans le cadre du processus de validation de compétences en post formation. Les contenus sont fixés par le Prestataire, et en accès illimité pour le client
  - 3- Des packs vidéo d'initiation ou de révision sont proposés et organisés par méthodes et par niveau de compétence.
- **Accompagnements de Coaching (Personnel - Professionnel - Santé)** dont le contenu et les objectifs visés, les modalités et les dates de séance sont le résultat d'un accord bipartite entre le coach et le coaché ou d'une réunion tripartite entre le coach, le coaché et le responsable interne de l'entreprise-cliente ; Les dates et le lieu des séances sont organisées entre le coach et le coaché.
- **Supervision de coach (Internes ou externes)** dont les contenus, modalités, calendriers, est le résultat d'un accord bipartite entre le coach et le superviseur. Ces supervisions sont accessibles en individuel à l'heure ou en groupe (2h pour 6 personnes maximum)
- **Analyse des pratiques** en entreprise dont le contenu, les modalités, les calendriers sont le résultat d'un accord tripartite entre le manager, le coach et les bénéficiaires. Ces analyses de pratiques sont conduites généralement sur une régularité de 1 à 2 fois maximum par mois.
- **Bilan de compétences**, dont le contenu, le nombre de séances et le temps imparti sont prédéfinis par la loi de cette prestation et soumis à l'accord du bénéficiaire
- **Accompagnement au changement des organisations** dont les contenus, le format, les calendriers et le choix des animateurs sont soumis à la commande du client sur les conseils de CapRésilience
- **Ateliers et Conférence** dont le sujet et la modalité sont soumis à la commande du client

(ci-après nommé « les prestations »)

## ARTICLE 2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

### 2.1 Processus d'inscription d'un particulier en direct :

Lors de sa visite sur le catalogue en ligne : <https://capresilience.catalogueformpro.com/> le client se préinscrit sur chaque prestation choisie, en identifiant la session qui l'intéresse si elle est déjà programmée, ou sur le programme s'il n'y a pas encore de calendrier de session.

Il reçoit un mail automatique de prise en compte de sa préinscription

Le Prestataire reçoit une alerte, crée la fiche client et réserve une place sur la session dans son outil de gestion « Digiforma » (<https://www.digiforma.com/>)

Le Prestataire valide concrètement la demande en envoyant un mail avec les éléments de contractualisation de la formation, ou un devis dans le cas d'une demande de coaching, dans un délai de quelques jours ainsi qu'une proposition d'entretien si c'est une première inscription.

Le Client signe les documents par l'outil AdobeSign et reçoit par retour de mail son contrat/sa convention signée, complétée des CGV présentes.

**2.2 Processus d'inscription sur le Compte Personnel de Formation n'est pas disponible**, France Compétences n'ayant pas jugé utile et nécessaire de mettre les métiers et les compétences aux quels nous formons dans les répertoires.

### 2.3 Pour une commande faite par une entreprise :

Suite à la visite de notre site internet ou de notre catalogue en ligne, un échange téléphonique servira au Prestataire pour proposer un devis/programme de formation ou de coaching ou d'accompagnement au changement de l'organisation, spécifique aux besoins du client.

À réception des documents, (devis, programme, contrat), le client les signe ce qui équivaut à un « bon pour accord » et les retourne par mail.

## **2.4 Validation d'inscription des formations**

Suite aux processus précédents, le stagiaire reçoit un mail pour chaque inscription validée, avec son accès à son « Espace Apprenant » sur l'Extranet de CapRésilience géré par le logiciel Digiforma. Le client peut se considérer comme inscrit et peut accéder aux documents de formation présents dans son espace (Programme de formation, supports de cours, lieu et adresse des sessions, lien de connexion aux sessions distancielles, vidéo de présentation pour certains parcours long et processus de validation de compétences).

L'accès à « l'Espace Apprenant » est personnel, avec un identifiant et un mot de passe. Cet accès n'est en aucun cas cessible ou transférable à une autre personne que le client lui-même.

## **2.5 Validation des accompagnements de coaching**

Dans un accompagnement d'un particulier, le bénéficiaire revient vers le coach par mail ou par téléphone dès que sa décision de choisir le coach présenté est faite, pour sa prise de rendez-vous.

Dans l'Entreprise : Le coach revient vers le bénéficiaire par mail ou par téléphone dès réception du devis / contrats signés, afin de prendre rdv pour la 1<sup>ère</sup> séance ou pour la réunion tripartite.

## **2.6 Documents contractuels**

Le Contrat, la convention de formation ou devis préciseront l'intitulé de la prestation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles. Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

## **2.7 Nombre de participants requis dans les sessions de formation**

Pour chaque Formation Inter-Entreprises dispensée par le Prestataire, un nombre minimum et maximum de participants est admis. Le Prestataire se réserve la possibilité de reporter une session si le nombre de participants n'est pas assez cohérent avec l'aspect pédagogique, dans ce cas, le client est remboursé des sommes versées s'il le souhaite ou les montants déjà payés sont transférés sur la session suivante, le Prestataire a en charge de clôturer les inscriptions une fois le nombre maximum de personnes est atteint.

# **ARTICLE 3. MODALITÉS DE FORMATION**

## **3.1 Méthodes et outils pédagogiques**

Le Prestataire est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont déterminés par ce dernier.

## **3.2 Les temps de Formation**

En présentiel, que ce soit Intra-Entreprise ou Inter-Entreprises, le temps d'une journée est de 7 heures, soit 3h30 le matin et 3h30 l'après-midi. Une pause pour le déjeuner et des pauses courtes sur le matin et l'après-midi sont prévues.

En distanciel, afin de s'ajuster au mieux pour maintenir le niveau d'attention et de compréhension du stagiaire, les temps de formation seront adaptés aux sujets traités pouvant être de 2h, de 3h30 ou de 7h. Des pauses beaucoup plus régulières sont proposées lors des sessions les plus longues.

## **3.3 Règlement intérieur**

Les participants aux prestations sont tenus de respecter le règlement intérieur disponible dans leur « Espace apprenant » et joint lors de la signature de leur contrat/convention de formation

## **3.4 Documents de formation**

Le Prestataire met à disposition du client sur son « Espace Apprenant » tous les documents relatifs à la Formation, dont notamment, le programme mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la prestation, les supports de cours, le livret du stagiaire, les attestations de fin de formation. Dans le cadre du respect de l'environnement, le Prestataire respectant le principe de dématérialisation des documents, l'ensemble des échanges papier sera réduit à son minimum. Nous restons cependant à l'écoute de toute demande individuelle de support papier.

# **ARTICLE 4. MODALITÉS FINANCIÈRES**

## **4.1 Modalités financières**

Les prix des prestations sont indiqués en euros, auxquels est appliqué le taux de TVA en vigueur suivant le public :

- Pour un particulier : la TVA étant exonérée dans le cadre de la formation professionnelle du particulier selon l'article 261 du CGI. Les montants sont donc annoncés comme « net à payer ».
- Pour un Indépendant et pour une Entreprise, la TVA étant obligatoire les montants sont annoncés en HT.

Les montants sont adaptés aux possibilités de financement avec des tarifs préférentiels pour les particuliers, et des facilités de paiements peuvent être mises en place sur justificatifs.

Le Client reconnaît et accepte que pour toute formation en ligne, dès lors que les codes d'accès lui ont été communiqué, il ne peut se rétracter, et le prix de la Formation est entièrement dû au Prestataire. Le Client reconnaît et accepte que, pour toute formation en présentiel, dès lors qu'elle est commencée, il ne peut se rétracter, et le prix des jours de présence du stagiaire sont dû au Prestataire.

Pour toute inscription à une Formation Inter-Entreprises dans les locaux du Prestataire, l'accès à l'espace pédagogique en ligne, les modules qui y sont proposés et la documentation remise font partie intégrante de la Formation.

## 4.2 Facturation

Les factures sont éditées au fur et à mesure des inscriptions, ou au plus tard au début des prestations. Elles sont payables à réception de la facture, ou le cas échéant conformément à l'échéancier indiqué sur le contrat/convention/devis.

Les moyens de paiement que le Prestataire privilégie sont le virement bancaire ou le chèque.

Les différentes prestations ont des processus de facturation distincts :

- Formation Inter-entreprises : Facturation à l'inscription ou au plus tard le 1<sup>er</sup> jour de formation / paiement à réception de facture
- Formations spécifiques Intra-entreprise : Facturation mensuelle / paiement à réception de facture
- Modules de E-learning : Facturation à l'inscription / Ouverture du e-learning à réception du paiement
- Coaching personnel : Facturation à la séance / paiement à réception de facture
- Coaching professionnel : Facturation à la séance en financement personnel ou bimensuelle si financement par son entreprise / paiement à réception de facture
- Supervision de coach : Facturation à la séance ou mensuelle / paiement à réception de facture
- Analyse des pratiques : Facturation à la séance ou mensuelle / paiement à réception de facture
- Bilan de compétences : Facturation à l'inscription ou au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du bilan / paiement à réception de facture
- Accompagnement au changement des organisations : Facturation mensuelle / paiement à réception de facture
- Ateliers-Conférence : Facturation mensuelle / paiement à réception de facture

En cas de retard de paiement, un rappel bienveillant sera fait auprès du client, et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) Euros sera exigible de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire si aucune réponse n'est donnée dans un délai de 3 mois.

En cas de retard de paiement, le Prestataire se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations, et ce jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité ou que le Client puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement. Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due au Prestataire court à compter de la date d'émission de la facture concernée.

## 4.3 Modalités de prise en charge par des organismes tiers

En cas de prise en charge totale et/ou partielle d'une Formation par un opérateur de compétence (ci-après « OPCO ») ou tout autre organisme tiers, il appartient au client bénéficiaire de la Formation d'entreprendre une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ; de faire parvenir au Prestataire la partie que ce dernier doit remplir et signer et de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de subrogation de paiement par un organisme tiers et/ou un OPCO, le Prestataire procédera à l'envoi de la facture aux organismes concernés. En cas de prise en charge partielle de l'OPCO ou de tout autre organisme tiers, le reliquat sera facturé directement au Client.

Dans le cas où l'OPCO/l'organisme tiers ne confirme pas la prise en charge financière de la Formation et/ou que le Prestataire n'a pas reçu la prise en charge desdits organismes au premier jour de la Formation, le coût de la Formation sera supporté par le Client, lequel sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation.

Pour certaines Formations longues (plus de 80 heures), le Prestataire se réserve le droit de demander un acompte.

#### **4.4 Conditions spécifiques aux formations certifiantes**

Les modules composant un cursus d'un certificat doivent être réalisés dans les douze (12) ou dix-huit (18) mois qui suivent l'envoi, par le Client, du bulletin d'inscription. Le tarif des certifications demeure en vigueur pendant une année à partir de l'inscription. Une facture est adressée mensuellement ou bimensuellement suivant les accords entre le Client et le Prestataire, définis lors de l'édition du contrat. Les frais d'accompagnement pédagogique et d'examen sont facturés avec le 1er module.

### **ARTICLE 5. ANNULATION, REPORT**

#### **5.1 - À l'initiative du Client**

Le Client reconnaît et accepte que pour être pris en compte, tout report, ou annulation doit être notifié par écrit (email) au Prestataire à [ile@capresilience.fr](mailto:ile@capresilience.fr)

Les préavis suivants commenceront à courir à compter de la date de notification envoyée par le Client :

- Toute annulation d'une prestation contractualisée par la signature du contrat/convention/devis jusqu'à cinq (5) jours ouvrés avant la date prévue pour la session entraîne la facturation de celle-ci à hauteur de 50 % ;
- Toute annulation d'une prestation contractualisée par la signature du contrat/convention/devis moins de quatre (4) jours ouvrés avant la date prévue pour la session entraîne la facturation de celle-ci à hauteur de 100 %.
- Dans le cas des supervisions, le nombre de personnes admises étant limité, les annulations devront se faire au moins 7 jours avant la date de session, sinon le montant de la session sera dû.

#### **5.2 À l'initiative du Prestataire**

En cas d'absence du formateur intervenant, le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts afin d'assurer dans les meilleurs délais, la continuité de la Formation en remplaçant le formateur absent par un autre formateur aux compétences techniques et qualifications équivalentes ou en proposant rapidement une alternative de date qui convienne à l'ensemble des stagiaires.

En cas de force majeure, tel que visé à l'article 1218 du Code civil, le Prestataire peut être contraint d'annuler et/ou reporter une Formation sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Sont aussi considérés comme ayant à titre non limitatif, le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transports (e.g. le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne...), la grève du personnel du Prestataire, l'absence du formateur intervenant.

Le Prestataire se réserve le droit, si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, de reporter une session de Formation, jusqu'à cinq (5) jours calendaires avant la date de Formation sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans cette hypothèse, Le Prestataire procédera seulement au remboursement des droits d'inscription déjà réglés par le Client à l'exclusion de tout autre coût.

Le Prestataire se réserve le droit, sans que sa responsabilité ne soit engagée, de supprimer, d'annuler et/ou de reporter une session de Formation dans un délai inférieur à dix (10) jours calendaires. Le Prestataire s'engage, au choix du Client, à (i) émettre un avoir au Client valable sur tout type de Formation du catalogue de formation du Prestataire, ou (ii) à procéder au remboursement intégral de la somme versée par le Client, à l'exclusion de tout autre coût.

### **ARTICLE 6. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

#### **6.1 Documents**

Dans le cadre des formations ou des bilans de compétences, le Prestataire sera amené à fournir au Client une documentation sur un support papier et/ou support numérique, retraçant l'essentiel de la prestation suivie. Cette documentation peut lui être adressée par courrier électronique à l'adresse indiquée par le Client et/ou lors de la Formation et/ou sur un espace en ligne dédié.

Ces documents restent la propriété des auteurs les ayant rédigés, et dont du Prestataire, le Client peut partager des passages des textes contenus dans ces supports avec l'obligation de nommer le ou les auteurs et la source.

#### **6.2 Modifications des documents**

Cette documentation ne peut, de quelque manière que ce soit, faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès du Prestataire. Seul un droit d'utilisation personnel, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au Client. À cet égard, le Client s'interdit d'exploiter notamment à des fins commerciales, directement et/ou indirectement, la documentation mise à sa disposition.

### **6.3 Enregistrements des prestations**

Le Client s'engage à ne pas enregistrer de façon audio ou vidéo lors des prestations sans l'accord préalable des personnes présentes. Dans ce cas, il devra faire signer une cession de droits d'auteur et devra s'engager sur l'honneur et par écrit à ne faire qu'un usage personnel de ces enregistrements.

La même règle s'applique concernant les accès à son « Espace Apprenant » où sont déposés les replays des formations. Ces accès ne sont pas cessibles à d'autres personnes.

## **ARTICLE 7. RENSEIGNEMENT, RÉCLAMATION**

Toute précision relative aux présentes conditions générales de vente, demande d'information et/ou réclamation doit être faite par courrier à Isabelle Legueurlier - CapRésilience 220 rue de paris 93260 Les Lilas 06 74 53 01 57 qui s'efforcera de répondre à toute question dans les meilleurs délais.

## **ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ**

Le Prestataire affirme que les prestations proposées dans son catalogue en ligne et sur son site Internet sont conformes à la description qui en est faite.

Dans le cadre d'une Formation Intra-entreprise, le Prestataire s'engage à mettre toute son expertise afin de proposer un programme de formation au plus près des besoins spécifiques exprimés par le Client. Il appartiendra au Client de prouver toute non-conformité éventuelle.

Le Client, en sa qualité de professionnel, est seul responsable de la consultation, du choix de la prestation fournie par le Prestataire.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée, et est limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect de quelque nature que ce soit tels que notamment la perte de clientèle, de résultat, d'exploitation, de préjudice commercial ou de perte de données et/ou fichiers.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Prestataire serait retenue, le montant total de toute somme mise à la charge du Prestataire ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

## **ARTICLE 9. DONNEES PERSONNELLES**

Isabelle Legueurlier - CapRésilience prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel (ci-après les « Données ») à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et Libertés » (ci-après les « Dispositions applicables »).

Les Données font l'objet d'un traitement informatique par Isabelle Legueurlier - CapRésilience agissant en qualité de responsable de traitement dont la finalité de traitement est prévue dans la Politique de confidentialité et de traitement des données personnelles, disponible sur notre site Internet (ci-après la « Politique de Confidentialité »). Dans le cadre de la réalisation des formations, les données à caractère personnel qui sont collectées peuvent être partagées avec des sociétés tierces (Prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin de production des prestations. En outre, les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de Isabelle Legueurlier : ile@capresilience.fr qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires.

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, Isabelle Legueurlier - CapRésilience s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des prestations ;
- Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels ;
- En cas de sous-traitance, elle se porte garante du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.
- Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'Union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du Client et/ou de la personne physique concernée.

Si le Client transmet et/ou intègre des Données nécessaires à la fourniture d'une prestation, le Client aura la qualité de Responsable de traitement. Le Client est responsable de la gestion et de la conservation de ses identifiants et mots de passe.

En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

## **ARTICLE 10. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Les CGV sont consultables en ligne et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion du Prestataire sans autre formalité que leur mise en ligne, seule la dernière version sera applicable. Si une quelconque clause des présentes CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite, mais n'entraînerait pas la nullité de la prestation.

Le Client s'engage à considérer comme étant strictement confidentielles, et s'interdit de divulguer, toutes informations, documents, données ou concepts, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la prestation

Le Prestataire est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objet des présentes CGV. Toutes les obligations du Client qui découlent en vertu des présentes CGV ne valent qu'à l'égard du Prestataire qui demeure responsable à l'égard du Client.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit.

Le Prestataire est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

Les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante dans le cadre de l'exécution des présentes, qui ne saurait notamment être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil. Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

**Ces CGV ont été rédigées à Paris le 19 Novembre 2022 et révisées le 25 Juillet 2023, et le 23 Octobre 2023 par Isabelle Legueurlier.**